

OCCUPATION SANS BAIL

Par sawadee, le 03/06/2022 à 04:51

un ex locataire n à plus de bail, ne quitte pas le logement paye que la moitié du loyer et m envoie le ccas de la ville qui me met en demeure pour renover le logement, que faire?

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum!

Merci pour votre attention.

Par Marck.ESP, le 03/06/2022 à 10:47

Bonjour

Ce bien a-t-il été déclaré en état d'insalubrité?

Par Visiteur, le 03/06/2022 à 11:24

Bonjour,

Et pourquoi cet ex-locataire n'a-t-il plus de bail ? Il faudrait nous donner un peu plus d'infos sur l'historique de cette situation.

S'il occupe sans droit ni titre (encore faut-il le démontrer) vous pouvez obtenir son expulsion après décision du tribunal.

Et le CCAS vous demande des travaux ? C'est donc que cet occupant a pu démontrer au contraire qu'il a bien un droit d'occupation (lequel on ne peut pas deviner) et que le logement n'est pas décent ou insalubre.

Le mieux c'est de consulter un avocat.